

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 juin 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL165

présenté par
M. Breton

ARTICLE 2

I. – Compléter cet article par les deux alinéas suivants :

« 2° Le dix-huitième alinéa est complété une phrase ainsi rédigée :

« « En dehors des périodes de récession économique, les sections de fonctionnement des projets de loi de finances sont présentées et adoptées en équilibre. » »

II. – En conséquence, avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« L'article 34 de la Constitution est ainsi modifié : »

III. – En conséquence, rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« 1° Au quinzième alinéa, après... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Tel était un souhait exprimé par M. François Bayrou en 2008 lors de l'examen du projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République.

Cet amendement tend à interdire le déficit de fonctionnement du budget de l'État, hors les cas avérés de récession économique.